



Départ à l'étranger et possibilités de recours

Par **jeancro**, le **28/09/2009** à **08:49**

Bonjour,
Mes locataires, Autrichiens, ont quitté l'appartement loué, en le laissant dans un mauvais état: velux endommagé, cadre brisé, moquette souillée.
Quelles sont mes voies de recours pour l'étranger?
Puis-je saisir un juge de proximité et quelles sont ses possibilités?
Y-a-il des possibilités d'exécuter un jugement rendu en France?
Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **28/09/2009** à **10:49**

Bonjour,
A priori, aucun car les dommages et donc les indemnités qui pourraient être fixées par un tribunal, resteront sans effet sur des ressortissants étranger, à mon avis.
Vous avez reçu un chèque de caution lors de l'entrée dans les lieux, ne le remboursez pas et servez vous en pour payer, au moins partiellement, la remise en état.